

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER ET VALENCA**

Département des
HAUTES-ALPES

DELIBERATION N° 12 - 2015

SEANCE du jeudi 26 Février 2015

Nombre de Conseillers :
en exercice : 11
Présents : 9

L'an deux mille quinze et le jeudi 26 février 2015 à 18h15, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 19 février 2015 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: Mme Noëlle STEFANI, C. TRUCH, M. COSTORIER Rémi, M. FAURE Jean-Claude, M. MARTIN Roger, M. MEYSSONNIER Gérard, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. POUILLARD Pierre, M. ROBERT Joël

Absents excusés : Danielle BLANC, Jean CORDIER

Secrétaire de séance : Céline TRUCH

Objet : Reconduction du temps scolaire pour 2015-2016

Le Maire précise que suite au Conseil d'Ecole qui s'est tenu le jeudi 19 février 2015, la décision de reconduire le temps scolaire de l'année 2014-2015 sur l'année 2015-2016 a été adoptée. Il rappelle que par délibération N° 64 – 2013 du 12 décembre 2013, le mercredi matin avait été choisi pour la demie-journée supplémentaire d'école.

Le Maire demande à son Assemblée présente de délibérer en adoptant cette reconduction.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Décide de reconduire l'organisation du temps scolaire telle qu'elle avait été arrêtée pour l'année scolaire 2014-2015.

Fait et délibéré, le jeudi 26 février 2015

Le Maire

Rémi COSTORIER

